NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/859
5 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1128 (1997) du Conseil de sécurité en date du 12 septembre 1997. Il actualise les informations sur l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) contenues dans mon rapport du 4 septembre 1997 (S/1997/686).

II. APPLICATION DE L'ACCORD GÉNÉRAL DE PAIX

2. L'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (A/52/219-S/1997/510, annexe I) a progressé depuis mon dernier rapport. M. Abdullo Nuri, chef de l'Opposition tadjike unie (OTU) et Président de la Commission de réconciliation nationale, est arrivé à Douchanbé le 11 septembre 1997. Le 15 septembre, la Commission a tenu sa première session dans cette ville. Elle a commencé par créer quatre sous-commissions chargées respectivement des questions politiques, des questions juridiques, des questions militaires et des questions relatives aux réfugiés. La Commission mixte créée en vertu de l'accord de cessez-le-feu de 1994 (S/1994/1102, annexe I) est devenue un groupe de travail de la sous-commission chargée des questions militaires, et la Commission mixte chargée des questions relatives aux réfugiés un groupe de travail de la sous-commission compétente. Par ailleurs, la Commission de réconciliation nationale a créé un groupe de travail sur l'application de la loi d'amnistie. Les sous-commissions et groupes d'experts sont, comme la Commission elle-même, composés en nombre égal de représentants du gouvernement et de représentants de l'opposition.

3. Le 25 septembre, la Commission de réconciliation nationale a adopté son programme de travail ainsi qu'un calendrier de mise en oeuvre de l'Accord général. Ce calendrier, qui concentre les activités sur les trois premiers mois, est très ambitieux et devra probablement être revu dans le sens d'un allongement des délais. Des progrès ont néanmoins été réalisés dans plusieurs domaines. Des membres du Gouvernement et des responsables de l'OTU ont continué de promouvoir l'accord de paix dans le pays. Une délégation mixte de haut niveau s'est notamment rendue, le 31 octobre et le 1er novembre, à Tavildara et dans la vallée du Karateguine, qui est contrôlée par l'OTU. Cette délégation, que conduisait le Premier Ministre, M. Yakhyo Azimov, le Président de la Commission de réconciliation nationale, M. Nuri, et le Vice-Président de la

Commission, M. Abdumadjid Dostiev, a rencontré des chefs de l'opposition et fait le point de la situation économique. À la suite de cette visite, le Gouvernement s'est engagé à affecter davantage de moyens au relèvement de ces régions.

4. La MONUT a apporté un appui à la Commission de réconciliation nationale. Mon Représentant spécial, M. Gerd Merrem, est resté constamment en contact avec le Président Emomali S. Rakhmonov et M. Nuri, et a continué de coordonner les activités du Groupe de contact, qui est composé de représentants des États garants et d'organisations. La MONUT et d'autres organismes des Nations Unies ont fourni une assistance technique et financière à la Commission de réconciliation nationale pour l'aider à démarrer ses travaux, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ayant notamment livré du matériel, du mobilier et des fournitures. La MONUT a collaboré étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans des domaines ayant trait au respect des droits de l'homme et à la démocratisation.

5. La composante militaire de la MONUT a continué d'entretenir des relations étroites avec les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Le mandat de ces forces a été prorogé jusqu'à la fin de l'année, ce qui leur permet de coordonner avec une autorité accrue l'application des accords intertadjiks avec toutes les parties intéressées. On notera que l'une de leurs fonctions est d'assurer la sécurité du personnel de la MONUT, de l'OSCE et d'autres organisations internationales.

6. Dans mon précédent rapport, j'ai mentionné le fait que le Président Rakhmonov et le chef de l'OTU, M. Nuri, avaient demandé l'assistance de l'ONU pour organiser une réunion de donateurs potentiels. Il est prévu qu'une conférence de donateurs pour la paix et la réconciliation nationales au Tadjikistan se réunisse à Vienne les 24 et 25 novembre. Elle portera principalement sur les activités directement liées à l'application des accords intertadjiks, soit la réconciliation nationale et la démocratisation, la démobilisation et la réinsertion des combattants et la réforme des structures du pouvoir, le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et le relèvement et le développement des localités les plus touchées. L'objectif est de mobiliser quelque 65 millions de dollars des États-Unis. Je tiens à remercier de son appui le Gouvernement autrichien qui a aimablement proposé d'accueillir la conférence.

Questions politiques

7. Dans ce domaine, les efforts ont essentiellement porté sur l'attribution à des membres de l'OTU de 30 % des postes relevant du pouvoir exécutif. Comme on s'y attendait, la tâche s'est révélée complexe et délicate, car il faut concilier non seulement les intérêts des différentes parties, mais les intérêts des uns et des autres à l'intérieur d'un même camp. Cette question a continué de donner lieu à des discussions intensives.

8. La sous-commission politique est chargée s'assurer la libération des prisonniers de guerre, conformément à la loi sur le pardon mutuel. L'OTU a relâché 119 prisonniers de guerre, en deux groupes, les 17 septembre et 19 octobre à Tavildara, avec l'assistance de la MONUT et des forces de maintien

de la paix de la CEI. Ce nombre est sensiblement plus élevé que celui des prisonniers relâchés les fois précédentes par l'OTU.

Questions juridiques

9. La sous-commission juridique a axé ses travaux sur la libération de prisonniers dans le cadre de la loi d'amnistie et la révision de la Constitution. En ce qui concerne la loi d'amnistie, plus de 700 dossiers individuels lui ont été soumis. Elle en a déjà examiné plus de 500. Sur la base des recommandations d'amnistie qu'elle a transmises aux autorités, le Gouvernement a décidé de libérer 161 détenus et, sur ce nombre, 78 (dont 58 partisans de l'OTU) ont été relâchés le 20 octobre, avec l'assistance de la MONUT.

10. Le 8 octobre, la sous-commission des questions juridiques a organisé une table ronde sur la révision de la Constitution, à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement et des juristes, ainsi que des représentants de la MONUT, de l'OSCE et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Questions militaires

11. L'enregistrement des combattants de l'OTU au Tadjikistan a commencé. Plus d'un millier d'entre eux ont été enregistrés à Tavildara et Garm. La MONUT a observé le processus par l'intermédiaire de ses équipes stationnées à Kalai-Khumb et à Garm. Les restrictions initialement imposées aux activités des observateurs militaires par des commandants locaux de l'OTU ont été levées après que la MONUT eut vigoureusement protesté.

12. S'agissant des combattants de l'OTU en Afghanistan, l'OTU a demandé, fin septembre, qu'environ 260 d'entre eux se trouvant dans le nord-est de ce pays soient rapatriés en priorité. L'OTU a proposé qu'ils soient autorisés à passer la frontière à Kalai-Khumb, faisant valoir qu'il est difficile et dangereux pour eux de se rendre à Ichkachim et Nijny-Piandj, les points de passage convenus, en raison de l'instabilité qui règne en Afghanistan. Après discussion, cette demande a fait l'objet d'un accord de principe et il a été décidé que les membres de la sous-commission militaire et de la MONUT assureraient l'enregistrement des combattants et l'inventaire de leurs armes. Cependant, pour différentes raisons, notamment le manque d'assurances quant à la sécurité, les opérations n'ont pas encore démarré.

13. Le 26 septembre, la Commission de réconciliation nationale réunie en séance plénière a lancé un appel aux groupes armés n'ayant fait clairement allégeance ni au gouvernement, ni à l'opposition. Elle les a exhortés à prendre parti le 16 novembre au plus tard, faute de quoi ils entreraient alors dans l'illégalité et s'exposeraient à être désarmés de force.

Questions relatives aux réfugiés

14. La sous-commission des réfugiés a consacré la plus grande partie de son temps au rapatriement des réfugiés tadjiks qui se trouvaient dans le nord de l'Afghanistan. Le rapatriement organisé des réfugiés qui se trouvaient dans les camps de la région de Qonduz s'est achevé le 18 octobre 1997, malgré les combats

acharnés qui ont lieu à maintes reprises dans la région. Six milles sept cents personnes environ sont retournées au Tadjikistan depuis le lancement de l'opération, en juillet. Le 26 septembre, la Commission de réconciliation nationale a lancé un appel à tous les citoyens du Tadjikistan, aux autorités locales et à la direction des entreprises publiques et privées pour qu'ils facilitent le retour des réfugiés dans toute la mesure possible. Les réfugiés ont été bien accueillis à leur retour.

15. La situation d'environ 6 000 réfugiés pris dans les combats que se livraient des factions afghanes à l'intérieur et aux environs du camp de Sakhi, près de Mazar-i-Sharif, fin septembre et début octobre a suscité une grande inquiétude. Deux réfugiés au moins ont été tués lors des combats et le nombre des blessés a atteint la quarantaine. Des appels ont été lancés à maintes reprises, mais sans succès, pour que soit conclu un cessez-le-feu afin d'assurer en toute sécurité le rapatriement des réfugiés. Lorsque les combats ont pris fin, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec l'assistance des autorités ouzbèkes et tadjikes, a pu commencer à rapatrier les réfugiés par l'Ouzbékistan, le 24 octobre; l'opération sera achevée d'ici décembre. Le rapatriement des réfugiés tadjiks qui se trouvaient en Afghanistan serait ainsi achevé.

III. SÉCURITÉ

16. Si la situation est relativement calme dans une grande partie du Tadjikistan, de nombreux actes de violence se sont produits dans le centre du pays, y compris à Douchanbé et aux environs. Il convient de citer plus particulièrement 16 explosions de bombe observées par la MONUT, plusieurs incidents au cours desquels des personnes ont été tuées, ainsi que des tirs intermittents, la nuit, à Douchanbé. D'après les renseignements dont dispose la MONUT, 20 otages sont actuellement aux mains de différents groupes armés.

17. Au début de septembre, la Garde présidentielle a lancé une opération contre le groupe armé dirigé par Rizvon Sodirov dans les zones de Kofarnikhon et de Leninski. Cette opération a été suspendue le 19 octobre car on estimait qu'elle comportait un trop grand risque d'affrontement avec des membres de l'Opposition tadjike unie dans ces zones. Le 26 septembre, un échange de feux entre la Garde présidentielle et les forces spéciales du Ministère de l'intérieur a fait trois morts et plusieurs blessés. Le 16 octobre, une caserne de la Garde présidentielle a été attaquée par un groupe nombreux; 14 personnes ont été tuées et 18 blessées; trois des assaillants ont aussi trouvé la mort. Les autorités ont imputé cette attaque à des partisans du colonel Mahmud Khudoiberdiev, l'ancien commandant de la Brigade de réaction rapide.

18. Pendant la deuxième quinzaine d'octobre, des affrontements armés entre groupes armés et forces gouvernementales ont eu lieu dans la région de Tursunzade/Shakhrinav, près de la frontière ouzbèke. Les autorités pensent que la responsabilité des attaques est à imputer à des partisans du colonel Khudoiberdiev. Pendant la période considérée, les Gouvernements tadjik et ouzbek sont restés en contact étroit afin de maîtriser la situation.

19. Le cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'Opposition tadjike unie a été respecté, à l'exception d'un bref échange de feux le 23 octobre près de Douchanbé, qui a été rapidement maîtrisé.

Unité de sécurité commune

20. Les incidents violents restant fréquents, la sécurité du personnel des Nations Unies au Tadjikistan continue de susciter une grande préoccupation, d'autant plus que l'on envisage une expansion des activités. Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité le 17 octobre (S/1997/808), le Président Rakhmonov et M. Nuri ont donné leur accord pour la formation d'une unité de sécurité commune. Celle-ci sera chargée d'assurer la sécurité, y compris au moyen d'escortes armées, du personnel et des véhicules des Nations Unies, en particulier dans la région qui s'étend de Douchanbé à Komsomolabad, qui est considérée comme la plus exposée.

21. Cette unité comportera deux compagnies d'infanterie et sera officiellement créée par décret présidentiel. Elle devrait commencer à fonctionner à la fin du mois. La MONUT assurera la liaison avec l'unité par l'intermédiaire d'observateurs militaires affectés à celle-ci de façon permanente. Elle a élaboré des règles d'engagement, des instructions permanentes et un programme de formation. Elle devra aussi appuyer l'unité en fournissant du matériel de communication, des rations et du carburant. L'objectif visé est de constituer une unité efficace et disciplinée qui puisse servir d'exemple à d'autres dans le cadre du processus de réinsertion et de modernisation.

IV. QUESTIONS D'ORGANISATION

22. À l'heure actuelle, la MONUT est composée de 44 observateurs militaires originaires des pays suivants : Autriche (5), Bangladesh (7), Bulgarie (6), Danemark (4), Jordanie (5), Pologne (3), Suisse (5), Ukraine (3) et Uruguay (6), ainsi que de 67 civils, dont 27 recrutés sur le plan international. Outre son quartier général à Douchanbé, la Mission a des antennes à Khujand, Khorog, Kalai-Khumb, Garm et Kourgan-Tioubé. M. Merrem a continué d'exercer ses fonctions de Représentant spécial et de chef de la Mission. Le général de brigade Boleslaw Izydorczyk (Pologne) a continué d'exercer ses fonctions de chef des observateurs militaires.

Aspects financiers

23. Dans sa résolution 51/237 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 8 275 700 dollars aux fins du fonctionnement de la MONUT sur la base d'un effectif moyen de 45 observateurs militaires et à supposer que la Mission conserve son mandat actuel. Dans l'additif à mon rapport précédent au Conseil de sécurité, en date du 11 septembre 1997 (S/1997/696/Add.1), j'ai indiqué que le coût de l'élargissement de la MONUT, aux effectifs de laquelle viendront s'ajouter 75 observateurs militaires appuyés par du personnel civil additionnel (48 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 87 agents recrutés sur le plan local), était évalué à environ 14,8 millions de dollars pour une période initiale de six mois. Cette évaluation a été révisée pour inclure le soutien à apporter à l'Unité de sécurité commune et le coût de l'affectation de 75 observateurs militaires,

2 policiers civils, 46 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 100 agents recrutés sur le plan local, pour un montant total de 13,7 millions de dollars. Une ventilation des prévisions de dépenses révisées, par grande catégorie de dépense, est donnée aux fins d'information dans l'annexe au présent rapport. Au 31 octobre 1997, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MONUT, pour la période allant de la création de la Mission jusqu'au 15 novembre 1997, se chiffrait à 2 283 915 dollars, ce qui représente environ 10 % du montant total des contributions mises en recouvrement pour la Mission. Le solde non acquitté des contributions au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,6 milliard de dollars.

V. SECOURS HUMANITAIRES ET ACTIVITÉS DE RELÈVEMENT

24. Au cours des deux derniers mois, les efforts des organismes d'aide humanitaire ont été axés sur la préparation de programmes de secours en prévision de l'hiver : distribution de vivres, de charbon et de chaussures et aide aux réfugiés revenus du nord de l'Afghanistan, soit à l'heure actuelle 6 700 personnes. Les organismes humanitaires ont concentré leur action sur la province de Khatlon, où se trouvent la majorité des réfugiés de retour dans le pays; par contre, les déplacements à l'est de Douchanbé restent difficiles. Le Programme de relèvement, de reconstruction et de développement financé par le PNUD et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a repris dans la vallée du Karateguine et les activités ont été étendues à l'ensemble de cette région. Les organismes des Nations Unies ont mis à jour l'alerte aux donateurs visant à satisfaire les besoins humanitaires urgents au Tadjikistan; la période couverte a été prolongée jusqu'à fin décembre 1997 et les besoins ont été définis, principalement en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation et la santé.

VI. OBSERVATIONS

25. L'événement le plus important pendant la période considérée a été la réunion de la Commission de réconciliation nationale à Douchanbé; des progrès ont aussi été accomplis dans plusieurs domaines : échange de prisonniers de guerre et de détenus, immatriculation des combattants de l'OTU à l'intérieur du Tadjikistan et rapatriement des réfugiés d'Afghanistan. Je juge encourageant que les réfugiés aient été accueillis sans hostilité à leur retour, malgré la charge supplémentaire qu'ils représentent pour un pays appauvri par la guerre civile et les bouleversements économiques.

26. Le Gouvernement et l'OTU ont fait de gros efforts pour s'acquitter des engagements qu'ils ont pris aux termes de l'accord et leurs représentants à la Commission de réconciliation nationale ont coopéré avec le plus grand sérieux. Comme il fallait s'y attendre, l'application de l'accord de paix a progressé plus lentement que ce qui avait été envisagé dans le calendrier très ambitieux que prévoyait l'accord, ou même dans celui adopté ultérieurement par la Commission de réconciliation nationale. Il devrait néanmoins être possible de mener à bien le processus pendant l'année 1998.

27. Le cessez-le-feu entre le Gouvernement et l'OTU a été appliqué avec fermeté, mais la violence continue de sévir dans le centre du pays. Dans l'avenir immédiat, la sécurité du personnel des Nations Unies restera donc une

question très préoccupante. La constitution d'une unité de protection commune du Gouvernement et de l'OTU répond de façon concrète à cette préoccupation. La décision prise par la Communauté d'États indépendants d'autoriser sa force de maintien de la paix au Tadjikistan à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, si on le lui demande, offre une protection supplémentaire, accueillie avec la plus grande satisfaction. Bien entendu, je suivrai de très près l'évolution de la situation et ferai le nécessaire pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies qui travaille au Tadjikistan.

28. L'appui fourni par la communauté internationale revêt une importance cruciale pour l'application de l'accord de paix. À cet égard, le Groupe de contact des États garants et des organisations peut apporter une contribution politique précieuse. S'agissant de l'aide matérielle, j'espère que la conférence qui aura lieu à Vienne les 24 et 25 novembre, à laquelle j'ai invité des donateurs potentiels, aidera à réunir les ressources dont on a tant besoin. Il n'en reste pas moins que la MONUT doit être dotée des moyens qui lui sont nécessaires pour apporter l'importante contribution que l'on attend d'elle. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité élargisse le mandat de la MONUT, conformément aux propositions que je lui ai soumises en septembre dernier (S/1997/686); des prévisions de dépenses révisées sont présentées dans l'annexe au présent rapport.

29. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Merrem, pour sa contribution et ses capacités d'initiative remarquables, et au chef des observateurs militaires, le général Izydorczyk, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui participent à la MONUT, pour la manière exemplaire dont ils ont accompli leur tâche dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je voudrais aussi remercier le personnel des organismes et programmes des Nations Unies opérant au Tadjikistan pour leur coopération et le soutien qu'ils ont apporté à mon Représentant spécial.

Annexe

Estimations révisées des dépenses pour une période initiale de six mois

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie		Estimation des dépenses
1.	Dépenses afférentes au personnel militaire	1 074
2.	Dépenses afférentes au personnel civil	2 784
3.	Locaux/logement	175
4.	Réparation d'infrastructures	—
5.	Transports	2 537
6.	Opérations aériennes	2 142
7.	Opérations navales	—
8.	Communications	867
9.	Autres matériels	710
10.	Fournitures et services	165
11.	Fournitures et services liés aux élections	—
12.	Programmes d'information	89
13.	Programmes de formation	—
14.	Programmes de déminage	—
15.	Programme de désarmement et de démobilisation/appui concernant les zones de rassemblement et l'Unité de sécurité commune	2 751
16.	Fret aérien et de surface	2
17.	Contributions du personnel	404
Total		13 700

- - - - -